

## Kicardio 60 Perles

EAN: 8437020459327 FABRICANTE: KIROOT



*Kicardio de Kiroot est un complément alimentaire à base d'huile de poisson riche en acides gras oméga 3 avec une prédominance d'EPA sous forme de triglycérides.*

### LA DESCRIPTION

#### Qu'est-ce que l'Oméga 3 Kicardio de Kiroot?

Omega 3 Kicardio de Kiroot est un complément alimentaire à base d'huile de poisson riche en acides gras Omega 3 avec une prédominance d'EPA sous forme de triglycérides. Ses composants, EPA et DHA, contribuent au fonctionnement normal du cœur. La vitamine E aide à protéger les cellules contre les dommages oxydatifs. La formule est complétée par du coenzyme Q10.

#### A quoi sert l'Oméga 3 Kicardio de Kiroot ?

L'EPA et le DHA dans sa composition contribuent à une fonction cardiaque normale\*. De son côté, la vitamine E contribue à protéger les cellules contre les dommages oxydatifs. La formule est complétée par du coenzyme Q10.

#### Comment prendre l'Oméga 3 Kicardio de Kiroot?

Prendre deux (2) perles par jour après un repas avec un verre d'eau, ou selon les recommandations de votre professionnel de santé. Ne dépassez pas la dose quotidienne recommandée.

#### Quelle est la composition de Kicardio de Kiroot ?

Huile de poisson OMEGATEX® 6020TG, gélatine bovine GELITA® EC\*, coenzyme Q10 (ubiquinone), humectants (sorbitol\* et glycérine\*), vitamine E (D-alpha-tocophérol), eau\*

\*Composants de perles

#### Ingrédients fonctionnels

L'huile de poisson

Oméga 3 (min.850 mg/g)

#### 2 perles Actif/dose %VRN\*\*

2000 mg

1700.00mg

Prix valables sauf modifications sur notre site internet. (IVA/TVA) incluse. Doc. Version bf-trf-G-20241122  
<https://bio-farma.es/acheter/f/kiroot/kicardio-60-perles>



## Kicardio 60 Perles

EAN: 8437020459327 FABRICANTE: KIROOT



Ingrédients fonctionnels	2 perles	Actif/dose	%VRN**
EPA ? Acide eicosapentaénoïque (min. 600 mg/g)		1200,00mg	
DHA ? Acide docosahexaénoïque (min. 200 mg/g)		400,00 mg	
Coenzyme Q10	200mg	200 mg	
Vitamine E	20mg	1 342 mg	112%

\*\*VNR : Valeur Nutritive de Référence selon le Règlement (UE) N° 1169/2011.

